

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
Conférence des Représentants, Comité Exécutif, Première Session

**INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF INDUSTRIAL PROPERTY**
Conference of Representatives, Executive Committee, First Session

(Genève, 29 septembre au 1er octobre 1965)
(Geneva September 29 to October 1, 1965)

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET DES BIRPI
POUR L'ANNEE 1966 EN CE QUI CONCERNE L'UNION DE PARIS

1. Au cours de sa première session ordinaire (septembre/octobre 1964) la Conférence de Représentants de l'Union de Paris a examiné le projet de budget et de programme des BIRPI en ce qui concerne les années 1965, 1966 et 1967, tel qu'il fut présenté dans le document CC/II/4. La Conférence de Représentants a approuvé à l'unanimité le contenu de ce document tout en notant les déclarations de certaines délégations dont l'essentiel est reproduit dans le rapport de ladite session de la Conférence de Représentants (voir document CC/II/10, paragraphe 28).

2. Etant donné que ledit projet de budget et programme concernait une période de trois ans, il fut noté qu'il ne pouvait s'agir que des prévisions générales et approximatives et que, pour les années 1966 et 1967, des budgets moins provisoires seront présentés au Comité de Coordination Interunions lors de ses sessions de 1965 et 1966, respectivement (voir document CC/II/4, par. 5).

3. Le projet de programme et budget détaillé des BIRPI pour l'année 1966 est contenu dans le document CCIU/III/4 et, en ce qui concerne l'Union de Paris, particulièrement aux pages 6, 7, 8 et 9 dudit document.

4. Il est prévu que, comme d'habitude, les projets de programme et de budget de toutes les Unions - donc également de l'Union de Paris - seront discutés surtout dans le Comité de Coordination Interunions. Le présent document se réfère donc au document CCIU/III/4 pour éviter des répétitions.

5. Le but principal du présent document est d'énumérer les principales différences qui existent entre les prévisions provisoires pour l'année 1966, telles qu'elles apparaissaient dans le document CC/II/4, discuté et approuvé en 1964, et les prévisions actuelles, moins provisoires, pour la même année 1966, telles qu'elles résultent du programme et budget détaillés pour l'année 1966 (document CCIU/III/4).

6. En ce qui concerne le programme, les différences principales sont les suivantes :

(a) Le Séminaire asiatique aura lieu en 1966 au lieu de 1965. Pour soulager le programme de 1966, la réunion générale des pays en voie de développement, primitivement prévue pour 1966, sera retardée.

(b) Le programme provisoire prévoyait deux Comités d'experts au sujet de certificats d'inventeurs : un pour 1965 et l'autre pour 1966. Etant donné les résultats généralement satisfaisants du Comité d'experts de 1965, il ne sera pas nécessaire de convoquer encore un Comité en 1966.

(c) Le programme provisoire prévoyait pour 1966 la réunion d'un Groupe de travail pour étudier les points de la Convention de Paris à reviser lors de la Conférence de révision de Vienne. Il est proposé de retarder cette réunion pour pouvoir mieux concentrer les efforts sur la préparation de la Conférence de Stockholm de 1967.

7. En ce qui concerne le budget de l'année 1966, les différences principales qui existent entre les prévisions provisoires faites en 1964 et les prévisions actuelles sont les suivantes :

(a) Les dépenses prévisibles sont actuellement chiffrées à 995.000.- francs au lieu de 940.000.- francs. La différence représente 55.000.- francs ou 5,8%. Les différences dans les rubriques budgétaires qui accusent une augmentation totalisent 84.000 francs; celles qui accusent une diminution totalisent 29.000 francs. La différence entre les deux groupes donne les 55.000.- francs indiqués ci-dessus.

(b) Les trois rubriques pour lesquelles les prévisions actuelles accusent une augmentation par rapport aux prévisions primitives sont les suivantes : personnel (33.000.- francs), impressions (11.000.- francs), voyage de délégués (33.000.- francs). Le coût du personnel et des impressions augmente surtout à cause de l'augmentation du nombre des Etats membres (10% en un an, y compris l'Union Soviétique) qui entraîne la nécessité d'engager un fonctionnaire de plus dans la Division de la propriété industrielle et de traduire et distribuer certains documents également en russe. En ce qui concerne les voyages des délégués (voyages des stagiaires et voyages des participants à une réunion, les deux pour le bénéfice des pays en voie de développement) 90.000.- francs ont été prévus primitivement, mais l'expérience des deux dernières années a démontré que cette somme ne suffira pas et doit être remplacée par un montant de 123.000.- francs.

(c) La rubrique principale pour laquelle les prévisions actuelles sont en diminution par rapport aux prévisions primitives, est la rubrique "Conférences". On prévoit maintenant une dépense de 22.000.- francs au lieu de 43.000.- francs. La différence de 21.000.- francs provient avant tout du fait que l'on n'aura ni une réunion générale pour les pays en voie de développement (16.000.- francs), ni un nouveau comité pour les certificats d'inventeurs (3.000.- francs), ni un groupe de travail pour la préparation de la Conférence de revision de Vienne (2.000.- francs).

(d) En ce qui concerne les recettes, il y a une augmentation de 20.000.- francs (2,1%) sur les prévisions primitives (960.000.- francs au lieu de 940.000.- francs), dont 10.000.- francs dans la rubrique des contributions et 10.000.- francs dans la rubrique de la vente des publications et recettes diverses. Toutes deux sont basées sur des estimations que l'on croit plus précises car l'on est actuellement plus proche de l'année 1966 qu'à l'époque où les estimations primitives avaient été faites.

8. Le Comité exécutif est
invité à exprimer son avis au
sujet des questions traitées
ci-dessus.